

Les Délégués syndicaux CFTC

DSC-Responsable groupe
DSC Adjoint / DS IDF
DS Ile de France
DS Ile de France
DS Rhône-Alpes
DS Rhône-Alpes
DS Nord
RSS Méditerranée
DS Grand Ouest
DS Progiels

Local CFTC Mozart ☎ 01 41 06 55 13

Michel LE GOUVELLO (06 02 19 01 32)
Bertrand de BEAULIEU (06 50 46 47 60)
Mohamed BENELMABROUK (06 12 28 16 12)
Edward PUJAR (06 51 00 55 69)
Pascale DEKESS (06 04 50 86 19)
Maxime RINNA (06 48 15 14 11)
Denis FRANCOIS (06 61 79 59 16)
Caroline SABATIER (06 15 33 73 23)
Nicolas GUILLON (06 62 08 80 41)
Adrian JACKSON (05 59 69 96 96)

michel.legouvello@gmail.com
bdebeaulieu@free.fr
mbenelmabrouk@yahoo.fr
epujar@club-internet.fr
dekessp@yahoo.com
Maxime.rinna@gmail.com
denis.francois@gfi.fr
caroline.sabatier@gfi.fr
nicolas.guillon@gfi.fr
adrian.jackson@laposte.net

Site :

<http://cftc-gfi.fr>

Août 2020

Bonnes vacances à tous !

La CFTC vous souhaite de bonnes vacances en espérant que vous profitez au mieux de la période estivale pour vous ressourcer et vous adonner à vos activités favorites (farniente, sport, culture, tourisme, bricolage...)

Nous vous donnons rendez-vous à la rentrée en espérant vous revoir en pleine forme et, surtout, où que vous soyez, **n'oubliez pas de vous déconnecter !**



Télétravaillez Plus pour gagner Moins !

Tel est le slogan que pourrait déclamer la direction de Gfi pour tenter de vendre son projet d'accord sur le télétravail ! Malgré 3 séances de négociation les 17, 24 et 28 juillet, la direction est restée arc boutée sur ses positions, souhaitant pouvoir étendre le télétravail jusqu'à 175 jours par an en réduisant l'indemnisation à 10€ par mois pour 4 jours de télétravail hebdomadaires et 20€ au-delà.

Pire encore, le projet de la direction ne prévoit d'indemniser le télétravail en cas de circonstances exceptionnelles qu'à partir de 4 jours hebdomadaires. L'indemnité serait alors de 15€ par mois.

Cet avenant est ouvert à la signature jusqu'au vendredi 7 août.

La CFTC ne voit aucune urgence à signer cet avenant, moins favorable aux salariés que l'accord en vigueur actuellement.

Le grand Crohot

*Au-delà de la dune on ne voit que du bleu
Celui de l'océan nappé d'or et frileux
Qui se fond au lointain avec celui des cieux
Litanie de pastels pour le plaisir des yeux*

*A nos pieds que du sable, étendue vaste et claire
Qui s'étend jusqu'à l'eau rugissant de colère
Les rouleaux lancinants claquent avec ferveur
Murailles déchaînées aux intenses clameurs*

*Ourlés dans la lumière ils déferlent sans fin
Grondements incessants jaillissements d'embruns
Plus au loin l'océan et son étroit sillon
Qui scintille au soleil en mille croisillons*

*Symphonie éternelle aux accents infinis
Fringante allégorie d'une fronde impunie
Cette mer qui nous cingle au gré de son écume
Laisse à tout rêveuseur un parfum d'amertume*

La prévention pour les enfants de plus de 6 ans est renforcée

Depuis le 1er janvier 2020, avec la mise en place de la réforme 100% Santé, les consultations de prévention pour les enfants sont renforcées en optique, dentaire et audiologie, et s'adressent désormais aussi aux enfants de plus de 6 ans.

La réforme 100% Santé met l'accent sur la prévention auprès des enfants :

Alors que la prévention était auparavant centralisée sur les enfants de moins de 6 ans et que les adolescents étaient relativement absents des actions de prévention, avec la réforme 100% Santé, tous les enfants sont maintenant concernés par les consultations de prévention.

La prévention des enfants en optique :

En optique, les examens obligatoires, concentrés sur les enfants de moins de 6 ans sont redéployés et de nouvelles consultations destinées aux 8-9 ans, 11-13 ans et 15-16 ans ont été créées. Ces consultations de prévention sont prises en charge à 100 % par la Sécurité sociale et incluent un bilan visuel.

La prévention des enfants en dentaire :

La réforme 100% Santé étend aux enfants de 3 ans l'examen bucco-dentaire et les soins qui en découlent. Cet examen était déjà pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie pour les enfants et les jeunes de 6, 9, 12, 15, 18, 21 et 24 ans. Un forfait de prévention de plusieurs séances couvrant des soins préventifs, des conseils, etc., a aussi été créé.

La prévention des enfants en audiologie :

Les examens obligatoires, actuellement concentrés sur les enfants de moins de 6 ans sont également redéployés et de nouvelles consultations destinées aux 8-9 ans, 11-13 ans et 15-16 ans ont été créées. Elles sont prises en charge à 100 % par la Sécurité sociale et incluent un bilan auditif.

Cette prévention renforcée garantit à vos enfants une meilleure santé en étant mieux détectés, accompagnés et soignés.

Quelques nuages sur la mutuelle...

La commission de suivi de la mutuelle / santé s'est réunie le 15 juillet dernier. Il en ressort que, après 3 années bénéficiaires, les comptes de notre mutuelle présentent un léger déficit en 2019 (*). Il n'y a rien d'alarmant à cela, d'autant plus que le panier 100% santé pourrait avoir un impact positif sur les comptes en matière d'optique et que la crise sanitaire du COVID 19 aurait réduit les dépenses des complémentaires santé durant le confinement.

La CFTC note avec satisfaction que le taux de couverture reste excellent (95% en intégrant l'option surcomplémentaire).

La seule ombre au tableau reste le taux encore trop faible de salariés (46%) ayant choisi cette option qui permet d'améliorer sensiblement la couverture en cas d'hospitalisation ou de consultation chez un spécialiste.

La CFTC déplore le refus récurrent de la direction de prendre en charge à 100% cette option, au moins pour la partie concernant les honoraires en cas d'hospitalisation.

(*) Le ratio S/P, qui correspond au rapport entre le coût des sinistres (S) indemnisés et le montant des primes (P) nettes encaissées, est proche de 102%.

SYNDIQUEZ-VOUS à la CFTC !!!

N'oubliez pas vos acquis sociaux

Gfi prend goût à l'activité partielle !

La Direction vient de convoquer pour début septembre les Comités Sociaux et Economiques en vue de demander le renouvellement de l'activité partielle jusqu'au 15 décembre 2020. Une telle demande peut surprendre, l'activité étant censée reprendre au quatrième trimestre 2020. La Direction annonce une baisse du chiffre d'affaires de 16,4% entre le deuxième trimestre 2020 et le deuxième trimestre 2019 au niveau national ainsi qu'un manque de visibilité opérationnelle sur le reste de l'année 2020.

Les modalités de mise en œuvre restent inchangées :

- Par dérogation aux dispositions légales et conventionnelles, la Direction décide, de maintenir la rémunération nette imposable calculée à partir du salaire de base.
- Le placement en activité partielle entraîne la suspension du contrat de travail. Mais il n'a pas de conséquence sur le décompte de l'ancienneté, l'acquisition des congés payés, le calcul de la participation.
- Un salarié dont le contrat de travail est suspendu ne peut pas être mis en activité partielle. Exemple : congé, arrêt maladie.
- L'indemnité d'activité partielle versée par l'employeur n'est pas soumise à cotisations sociales mais à CSG / CRDS au taux de 6,70 %.
- Couverture prévoyance et frais de santé identique à celle en activité normale. Reconstitution du salaire sans activité partielle pour calculer les prestations (article 6 de l'accord de branche). La base de calcul des cotisations est le montant de l'indemnité d'activité partielle.
- Maintien de l'acquisition de JRTT / jours de repos en cas d'activité partielle totale.
- Pas de ticket restaurant pour les jours en activité partielle.

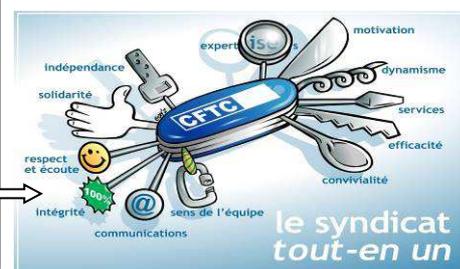
La CFTC restera vigilante, tant envers le bien-fondé d'une telle demande, qu'envers les modalités de mise en œuvre.

La CFTC GFI : C'est une équipe !

La CFTC remercie les personnes qui nous rejoignent.



- La CFTC est présente géographiquement sur 6 CSE des 8 CSE de l'UES Gfi (Ile de France, Méditerranée, Grand Ouest, Rhône-Alpes, Nord & Progiels) et hors UES chez Gfi Entreprise Solutions & Gfi Business Transformation.
- Présente dans toutes les instances du personnel. CSE (Ex CE, DP, CHSCT), Paritaire.
- L'équipe CFTC est constituée de TAM, de CADRES, d'administratifs, de salariés en clientèle et en Centre de Service, de la production à la direction de projets, ...



Comment nous rejoindre !

Pour cela, plusieurs moyens :

- * En vous adressant à vos représentants CFTC
 - * En nous retournant ce bulletin d'adhésion
- Nous trouverons toujours une solution !**

POURQUOI ADHERER A LA CFTC ?

Les syndicats n'existent que parce que des personnes s'associent pour étudier et défendre leurs droits ainsi que leurs intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels.

A la CFTC, l'adhérent n'est jamais un pion dans un système qui le dépasse.
Venez rejoindre l'équipe CFTC de GFI !!!

FORMULAIRE à compléter et envoyer à :

Section CFTC GFI Informatique, Bureau A-805, 8^{ème} étage, Immeuble Christophe Colomb - 2 rue Mozart, 92110 Clichy

Nom Prénom :

Qualification :

Adresse :

Tél fixe ou/et portable :

Adresse mail perso :

Société :

Etablissement de rattachement :



Commission paritaire

Michel le GOUVELLO (DSC)
Bertrand de BEAULIEU (IDF / DSC
Adjoint)
Mohamed BENELMABROUK (IDF)
Edward PUJAR (IDF)
Caroline SABATIER (Méditerranée)
Pascale DEKESS (Rhône-Alpes)
Maxime RINNA (Rhône-Alpes)
Denis FRANCOIS (Nord)
Nicolas GUILLON (Grand Ouest)
Adrian JACKSON (Progiciels)
Mathieu GOUGEON (Gfi SIS)
Mado KAMANO AJAVON (Gfi BT)

Représentant du CSE Central à l'Assemblée Générale de Gfi

Bertrand de BEAULIEU

Commission Logement

Pascale DEKESS
Syldia ARGENTIN
Naïma BELJELTI
Michel le GOUVELLO

Commission Mutuelle Prévoyance

Bertrand de BEAULIEU (RS)

Commission Handicap

Maxime RINNA
Caroline SABATIER

Commission Egalité Professionnelle

Sabiha MICALLEFF
Pascale DEKESS

Commission Formation

Sabiha MICALLEFF
Bertrand de BEAULIEU

Commission Participation

Bertrand de BEAULIEU
Michel le GOUVELLO (RS)

Commission SSCT Central

Pascale DEKESS
Michel le GOUVELLO (RS)

Commission ARTT

Denis FRANCOIS
Michel le GOUVELLO (RS)

Membre au Conseil de surveillance du FCPE Gfi Expansion

Syldia ARGENTIN

Commission Economique

Bertrand de BEAULIEU

Restons en contact !

Pendant cette période vos élus **CFTC** continuent leurs missions au travers des CSE et des Commissions Centrales telles que la Commission Logement, où les dossiers locations ou prêts sont traités et analysés lors des réunions mensuelles, et la CSSCT Centrale qui se réunit toutes les semaines pour faire un point sur la situation et les évolutions avec la direction.



Si vous avez des doutes sur vos droits (rémunération, congés, RTT, formation, garde d'enfants...) ou vos formalités à accomplir (CRA, arrêt de travail...), **n'hésitez à contacter vos représentants CFTC** qui vous renseigneront en fonction de votre situation. Compte-tenu de la diversité des contextes et de l'environnement législatif fluctuant, ne restez pas isolés en ces temps difficiles.

Faites-vous accompagner par la CFTC !